

Vous êtes nouveau sur Chorus Pro et votre entreprise n'a encore jamais été créée.
Voici comment procéder en 4 grandes étapes.



Rendez-vous sur le site <https://chorus-pro.gouv.fr>

1.

Identifiez-vous

VOUS ÊTES NOUVEAU SUR CHORUS PRO ?

Adresse électronique de connexion * :

Numéro de SIRET * :

Valider

[Je n'ai pas de numéro de SIRET](#)

Saisissez :

- Votre adresse électronique de connexion
- Le n° de SIRET de votre entreprise (veillez à vous munir de ce numéro avant la saisie).



Un mail d'activation vous sera envoyé sur votre adresse électronique de connexion. C'est cette adresse qui vous servira à accéder à votre compte utilisateur sur Chorus Pro.



Attention vous ne devez pas vous rattacher au compte du CEA

2.

Complétez les informations demandées



Les champs concernant votre structure (entreprise) sont alimentés avec les données de la base INSEE mais restent néanmoins modifiables



Besoin d'aide ? Poser une question

JE COMPLÈTE MES INFORMATIONS PERSONNELLES

Votre adresse de connexion vous permettra de vous connecter

Adresse électronique de connexion * : stephen@ceia.fr ✓

Resaisissez votre adresse électronique de connexion * :

Nom * :

Prénom * :

J'accepte que mon nom, prénom et adresse électronique soient utilisés par le Ministère de l'Énergie et des Comptes publics (et par le prestataire réalisant les opérations de satisfaction pour le compte de l'IMP) afin de recevoir l'enquête de satisfaction sur Chorus Pro. Je note par ailleurs que je pourrai à tout moment exercer mon droit de retrait ou d'opposition.

Entrez les caractères géminés par l'image * :

OPTION

JE CRÉE MA STRUCTURE

Sur Chorus Pro, une structure identifie de manière unique chaque émetteur ou receveur de factures. Nous vous invitons à vérifier les données et les modifier si besoin.

Identifiant : 498303000029

Raison Sociale : MONSIEUR GWENAELE FUMOUX

Libellé de la structure :

Adresse * : 33 AV DE L'ASREUVOR

Complément adresse 1 :

Complément adresse 2 :

Code postal * : 78500

Ville * : MARLY LE ROI

Pays * : France

Je crée mon compte pour * :

Déposer des demandes de paiement (factures, ministères de frais de justice et demandes de remboursement TIC)

Créer et/ou consulter des DUME (Document unique de marché européen)

- **Adresse électronique de connexion** : Cette adresse est pré-remplie avec votre adresse de connexion et permet de recevoir les notifications. Vous pouvez la modifier si besoin.
- Entrez vos nom et prénom.

- Remplissez les champs restants matérialisés par un astérisque rouge.
- Cocher les fonctionnalités souhaitées :



Attention vous devez laisser **Déposer des demandes de paiement** cochée

- La fonctionnalité « **Déposer des demandes de paiement** » est cochée par défaut. Elle vous permet de transmettre vos factures
- La fonctionnalité « **Créer et/ou consulter des DUME** » permet aux éditeurs informatiques de « profils d'acheteurs » (qui gèrent des places de marché publiques en ligne) de se raccorder au « Service DUME » par API. Si vous n'êtes pas un « profil d'acheteur » cocher cette case est inutile.
- Cliquez sur **Valider**

3.

Ouvrez vos espaces de travail

Les espaces de travail vous donnent accès aux fonctionnalités de Chorus Pro dont vous avez besoin pour émettre vos factures. Les espaces « Sollicitations émises » et « Factures émises » sont activés par défaut.

BIENVENUE MONSIEUR GWENael FUMOUX

Votre compte utilisateur stephano@cefa.fr a été créé.
La liste ci-dessous vous indique l'ensemble des espaces auxquels vous pouvez accéder. En fonction de vos besoins, nous vous invitons à ajouter ou supprimer dans la colonne "Activation" les espaces qui vous seront nécessaires. Ce paramétrage n'étant pas définitif, vous pourrez le faire évoluer dans le temps en fonction de vos nouveaux besoins.

Espaces	Descriptif	Activation
Demande de remboursement TIC	Réserve au dépôt des demandes de remboursement TIC	<input type="radio"/> NON
Engagements	Visualisation des engagements	<input type="radio"/> NON
Factures à valider	Réserve à la validation des factures	<input type="radio"/> NON
Factures de travaux	Réserve au dépôt des factures de travaux	<input type="radio"/> NON
Factures émises	Réserve au dépôt des factures émises	<input checked="" type="radio"/> OUI
Mémoires de frais de justice	Réserve au dépôt de mémoires de frais de justice	<input type="radio"/> NON
Raccourciement EDI et API	Permet de demander et de suivre le raccourciement de vos structures pour l'utilisation des modes EDI et API	<input type="radio"/> NON
Suivi des flux	Réserve aux structures raccourciées émettant des flux EDI	<input type="radio"/> NON

- Cliquez sur les boutons d'activation (OUI/NON) pour ouvrir les espaces souhaités.

- Cliquez sur **Valider**

Votre compte est créé et un courriel d'activation est envoyé à l'adresse électronique que vous avez renseignée. Pensez à aller le consulter dans votre messagerie rapidement. Il a une durée de validité limitée.



4.

Activez votre compte utilisateur

Après avoir cliqué sur le lien reçu par courriel dans votre messagerie personnelle, vous serez renvoyés sur une page de Chorus Pro pour finaliser votre inscription :

- Choisissez votre mot de passe et la question secrète vous permettant de le récupérer en cas d'oubli.
- Cliquez sur **Valider**.

Vous êtes le premier à créer votre entreprise dans Chorus Pro : vous en êtes le gestionnaire principal et avez tous les droits de modification sur celle-ci.

ACTIVATION DU COMPTE UTILISATEUR

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Adresse électronique de connexion : stephano@cefa.fr Nom : Aife

Adresse électronique de contact : stephano@cefa.fr Prénom : Stephano

GESTION DU MOT DE PASSE

Pour être accepté, votre mot de passe doit comporter au minimum 8 caractères et comporter au moins 3 types de caractères parmi les 4 groupes suivants :

- des majuscules,
- des minuscules,
- des chiffres,
- et des caractères spéciaux (ponctuation, accents, etc.)

Mot de passe * : [champ]

Confirmation * : [champ]

Complexité du mot de passe : Très Satisfaisant

QUESTION SECRÈTE

Question secrète * : société

Réponse * : ALTRAN

← Antécédent Valider



Votre compte est désormais actif et vous pouvez dès à présent transmettre vos factures à votre client public.